

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS ET COULÉES DE BOUE 2021

La Roche-sur-Yon, le 07/05/2021

La commune de Saint-Etienne-du-Bois reconnue en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 19 avril 2021 n° NOR : INTE2112076A relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel (JORF n°0107 du 7 mai 2021) reconnaît la commune de Saint-Etienne-du-Bois en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 22 janvier 2021.

Les personnes concernées disposent **d'un délai de dix jours à compter du 7 mai 2021** pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043482495?page=1&pageSize=10&query=INTE2112076A+&searchField=ALL&searchType=ALL&tab_selection=all&typePaging=DEFAULT

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon